



Lettre ouverte au kern du Conseil des Ministres

Bruxelles, le 21 janvier 2008

Monsieur le Premier Ministre,

Messieurs les Vice-Premier Ministres,

Mesdames, Messieurs les Ministres du kern du Conseil des Ministres,

Le Forum Asile et Migrations (FAM) a pris connaissance de la situation sociale et politique concernant la régularisation des étrangers en séjour illégal. En tant que plateforme regroupant 120 organisations néerlandophones et francophones actives dans les matières de l'asile et des migrations, le FAM demande que le Conseil des Ministres inscrive cette matière à l'agenda dans les plus brefs délais et prenne rapidement une initiative politique.

Une initiative est urgente pour les motifs suivants. Le 10 octobre 2007, les partis de l'orange-bleue ont conclu un accord comportant une série d'avancées et d'éclaircissements dans cette matière. Cet accord a été rendu public. Le "mode opératoire" actuel de l'Office des étrangers d'une part, et la situation humanitaire préoccupante des personnes en séjour illégal d'autre part, impliquent que le réexamen des décisions négatives ne peut attendre l'adaptation de la politique de régularisation:

- Le traitement des demandes de régularisations au sein de l'Office des étrangers a récemment été revu. Depuis l'été 2007, le bureau compétent au sein de l'Office des étrangers a été renforcé par l'arrivée de 50 fonctionnaires supplémentaires. Le renforcement (provisoire?) de ce service entraîne une augmentation conséquente du nombre de décisions rendues. En effet, chaque mois, 2000 à 3000 décisions sont rendues en matière de régularisation (décisions positives et négatives confondues). Celles-ci sont prises sur base des anciens critères. Lorsque une nouvelle politique est adoptée, les dossiers dans lesquels une décision négative a été prise et qui entrent dans les nouveaux critères de régularisation doivent être réintroduits pour être soumis à nouvel examen. Le report de la nouvelle politique de régularisation revient donc souvent dans les faits à une prolongation du séjour illégal. Un tel report ne relève par ailleurs pas d'une bonne gouvernance.

- Certaines situations humanitaires sont préoccupantes. Vous n'êtes en effet pas sans ignorer que 150 personnes en séjour illégal ont commencé une grève de la faim depuis le début du mois de janvier. Une éventuelle appréciation négative à l'égard de ce moyen d'action ne peut atténuer l'urgence et la gravité de la problématique. Des nouveaux critères de régularisation ou d'expulsion entraînent d'importantes conséquences pour des milliers de personnes. Les grévistes ne demandent pas seulement une solution à leur situation individuelle, mais également un élargissement et un éclaircissement des critères de régularisation.
- Un tel éclaircissement et élargissement de la politique de régularisation n'est pas demandé que par les grévistes, mais l'est également par d'autres: la société civile dans l'ensemble du pays, une majorité des partis politiques, des membres du parlement et du gouvernement. L'accord de l'orange-bleue était bien justifié sur ce point. Cette question est fondamentale et le temps qui passe, sans qu'une solution ne soit trouvée, risque bien d'aggraver la situation.

Une initiative du Conseil des Ministres s'impose. Le Gouvernement intérimaire mis sur pied à la fin du mois de décembre n'a pas encore pris de dispositions en ce qui concerne la politique de régularisation. Le 10 octobre 2007, les partis de l'orange-bleue qui font partie du kern de ce gouvernement ont convenu d'un accord sur des élargissements et des éclaircissements dans cette matière. Le parti socialiste qui a rejoint le gouvernement intérimaire est également demandeur d'éclaircissements et d'élargissements. Une majorité des partis, des membres du parlement et du gouvernement souhaitent une modification de l'ancienne politique. Il est de la responsabilité du gouvernement actuel de mettre sur pied une nouvelle politique de régularisation, ne serait-ce que sur les points au sujet desquels les partis de l'orange-bleue ont convenu d'un accord. Certaines de ces mesures peuvent d'ailleurs être prises immédiatement.

Le FAM émet des propositions concrètes pour une nouvelle politique de régularisation et pour la mise en place de mesures urgentes par le gouvernement actuel. Le FAM demande notamment, en ce qui concerne la régularisation:

- l'élargissement des critères de régularisation liés aux longues procédures (accord du 10/10/07), au sujet desquels le public a été informé et les personnes intéressées invitées à introduire une demande de régularisation, mais qui n'ont depuis lors pas été officialisés
- la mise en place du Conseil consultatif des étrangers pour le monitoring de la politique de régularisation (accord du 10/10/2007) et pour l'évaluation de la réforme de la loi sur les étrangers
- une prise en compte par la politique de régularisation des personnes qui ont des attaches durables dans notre pays

- l'application de l'accord du 10/10/2007 concernant la régularisation des personnes en séjour irrégulier qui peuvent entrer sur notre marché du travail.

Nous sommes à votre disposition pour discuter plus amplement de ces mesures.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, Messieurs les Vice-Premier Ministres, Mesdames, Messieurs les Ministres du kern du Conseil des Ministres, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le bureau du "Forum Asile et Migrations"

Pieter De Gryse (Vluchtelingenwerk Vlaanderen), Frédérique Mawet (CIRE), Eric Somers en Ruth Stokx (Vlaams Minderhedencentrum), Didier Vanderslycke (Kerkwerk Multicultureel Samenleven), Guy Cossée de Maulde et Salimata Kaboré (Centre Avec), François Delooz (Sant'Egidio), Véronique Oruba (MOC), Marius Dekeyser (VAKA/Hand in Hand), Suzette Dusart (Comité de vigilance Huy-Waremme), Pierre Ryckmans (Médecins sans frontières/Artsen zonder grenzen) et Edwin Loof (CSC).